

CSS des anciens sites uranifères de Haute-Vienne

17 OCTOBRE 2014

Procès-verbal

(validé lors de la CSS du 23/07/2015)

Administration de l'Etat :

Madame Nathalie VALLEIX, sous-préfet de Bellac et de Rochechouart
Monsieur Pierre BAENA, DREAL
Madame Isabelle HUBERT, DREAL
Monsieur Christian BEAU, DREAL
Monsieur Laurent BOUTY, Direction départementale des territoires
Monsieur Jean JAOUEN, Direction de la santé publique
Monsieur Pascal BOISAUBERT, Autorité de sûreté nucléaire

Collectivités territoriales

Monsieur Bernard BROUILLE, vice-président du Conseil général
Monsieur Stéphane VEYRIRAS, conseiller général
Monsieur Jean-Marc LEGAY, maire de Razès
Monsieur Vincent DEFAYE, adjoint au maire de Bessines-sur-Gartempe
Monsieur Maurice BEFFARAL, adjoint au maire de Bessines sur Gartempe
Monsieur Claude PERICAUD, maire de Saint-Léger-la-Montagne
Monsieur Michel FORT, maire de Laurière
Monsieur Jean-Michel BERTRAND, maire de Bersac-sur-Rivalier
Madame Virginie WINDRIDGE, maire de Jouac
Monsieur Daniel MARJAULT, commune de Saint-Léger-Magnazeix
Madame Ginette IMBERT, maire de Mailhac-sur-Benaize

Riverains ou associations de protection de l'environnement

Monsieur Paul GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe
Monsieur Antoine GATET, Sources et rivières du Limousin
Monsieur Michel GALLIOT, Limousin Nature Environnement

Exploitant

Monsieur Bruno SCHIRA, Areva
Monsieur Christian ANDRES, Areva
Monsieur Damien CHAILLOU, Areva
Monsieur Laurent AUBER, Areva

Personnalités non-membres de la commission

Monsieur Robert GUILLAUMONT, professeur émérite d'université
Monsieur Philippe SABOURAULT, BRGM

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la CSS du 16 juin 2014.
- Plan de contrôle des sites miniers, bilan de sa mise en œuvre et présentation de l'économie du futur plan (DREAL).
- Point sur la fin des concessions minières (DREAL).
- Point sur les sites miniers classés sous le régime des installations classées (DREAL et Areva).
- Point d'étape de la cartographie des stériles miniers (dont les verses à stériles, les clôtures des sites) (DREAL et Areva).
- Présentation de l'étude sur les zones d'accumulation sédimentaire dans le milieu naturel (Areva).
- Etat d'avancement des travaux concernant l'ancienne station-service de Bessines-sur-Gartempe (Areva).
- Questions diverses.

(a) Approbation du compte rendu de la CSS du 16 juin 2014

Le compte rendu de la CSS du 16 juin 2014 est approuvé.

(b) Plan de contrôle des sites miniers, bilan de sa mise en œuvre et présentation de l'économie du futur plan (DREAL)

Madame Isabelle HUBERT (DREAL) présente le bilan du plan de contrôle 2009. Elle précise que la plupart des chantiers se poursuivent, notamment ceux liés à des actions nationales. Les nouvelles normes environnementales sont en cours d'élaboration et seront appliquées dès que disponible.

S'agissant du plan d'actions 2015, la périodicité des inspections sera adaptée notamment en fonction des enjeux suivants :

- les stockages de résidus miniers (sans activité) - 6 ans;
- les sites miniers avec station de traitement de l'eau - 5 ans ;
- les sites avec enjeu de sécurité publique (clôture, MCO en eau, mouvement de terrain par le passé...) - 4 ans ;
- les sites ayant seulement fait l'objet de travaux de recherche - 10 ans ;
- les sites non soumis à la police des mines - pas d'inspection sauf apparition de désordre minier ;
- l'ICPE A en exploitation - 1 à 3 ans.

En outre, les contrôles effectués par des laboratoires extérieurs seront de nouveau mis en œuvre.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) souhaite connaître l'échéance du plan de contrôle 2015. Par ailleurs, il rappelle que le document relatif au plan de contrôle 2009 proposait des entrées par enjeux et qu'il avait été demandé à Areva de travailler sur la diminution des rejets à la source, sur le traitement des rejets et sur la gestion des sédiments contaminés. Il regrette que le détail de ces points n'apparaisse pas sur le bilan qui vient d'être présenté. Enfin, il aurait aimé que la situation de chaque site soit évoquée.

Monsieur Paul GENET (Association pour la sauvegarde de la Gartempe) rappelle que ce dernier point avait fait l'objet d'échanges avec l'ancien sous-préfet. Il avait été convenu de présenter un bilan des sites ayant des caractéristiques identiques, afin de vérifier la nature des aménagements mis en œuvre et des actions engagées.

Monsieur Pierre BAENA (DREAL) annonce qu'un programme plus détaillé du plan de contrôle pourra être présenté. Il précise toutefois que le site Internet de la DREAL présente l'ensemble des rapports d'inspection, des demandes adressées à Areva et des réponses que celle-ci formule.

Ayant pris ses fonctions récemment, **Madame Isabelle HUBERT (DREAL)** explique qu'elle ne disposait pas d'un délai suffisant pour produire une présentation plus détaillée. Le travail d'identification des enjeux est toutefois en cours.

Madame Nathalie VALLEIX (sous-préfet de Bellac et de Rochechouart) rappelle que le point visait à présenter les grandes lignes du plan de contrôle 2015. Si les membres de la CSS

CSS des anciens sites uranifères de Haute-Vienne DREAL Limousin
souhaitent obtenir de plus amples informations concernant certains sites, il convient de le signaler aux services de l'Etat, qui pourront alors leur répondre.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) évoque les normes environnementales, en cours d'élaboration. Compte tenu des précédents travaux de l'IRSN - lesquels ont permis de produire de solides connaissances scientifiques -, il conviendrait que ces normes soient enfin définies et mises en œuvre.

Madame Isabelle HUBERT (DREAL) rappelle que la DREAL participe à la refonte du texte de 1990, relatif aux normes minières. Ce projet devrait bientôt aboutir et permettre de disposer d'une assise plus claire et mieux partagée des nouvelles normes sanitaires et environnementales. Ce projet national est en cours et elle espère que le décret sera produit cette année.

(c) Point sur la fin des concessions minières (DREAL)

Madame Isabelle HUBERT (DREAL) indique que l'article L. 144-4 du Code minier fixe l'échéance du 31 décembre 2018 comme la fin des concessions accordées pour une durée illimitée. La fin des concessions à durée limitée reste fixée par leur décret d'octroi. Après un bilan des concessions minières uranifères en Haute-Vienne et un rappel de la procédure de fin de travaux, Madame HUBERT précise que la fin de validité du titre minier n'implique pas la fin de la police des mines, qui continuera ainsi de s'appliquer au delà de 2018 (pour les sites toujours sous police). Les dossiers d'arrêt définitifs de travaux (DADT) seront instruits au fur et à mesure de leurs dépôts.

Monsieur Christian ANDRES (Areva) ajoute qu'il s'agit de formaliser les démarches administratives, la plupart des 28 sites (en limousin) pour lesquels un DADT doit être officiellement déposé ayant fait l'objet à l'époque d'une procédure de délaissement (et ayant déjà été inspectés). Par ailleurs, la fin des concessions n'implique pas la fin de la responsabilité de l'exploitant Areva.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) souligne que, lors de leur fermeture, les sites devront être remis en état par l'exploitant qui devra notamment mettre en œuvre des bassins de retraitement pour empêcher les rejets. Par ailleurs, Monsieur GATET souhaite savoir si le nouveau Code minier, qui entrera en vigueur prochainement, aura ou non des conséquences sur les procédures fixant la fin des concessions minières.

Monsieur Christian ANDRES (Areva) explique que si le titre minier n'est plus valide et que le site n'a pas été régulièrement arrêté, la police des mines continuera de s'exercer. Des normes pourront toujours être imposées à Areva. C'est l'arrêt régulier des travaux qui donne fin à la police des mines, et non la fin de la concession.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) demande si la DREAL prévoit de traiter les dossiers par site ou par titre. Il souhaite en outre savoir si un calendrier prévisionnel a été arrêté ou si les demandes seront traitées au gré de leurs arrivées.

Madame Isabelle HUBERT (DREAL) explique que les dossiers seront traités par sites. En ce qui concerne le calendrier, il se négociera avec Areva au niveau national, sous le pilotage de la MSNR.

Monsieur Michel GALLIOT (Limousin Nature Environnement) demande si la liste des sites et de leur situation sera rendue publique.

Madame Isabelle HUBERT (DREAL) répond que le tableau correspondant n'est pas encore finalisé, mais qu'il serait effectivement envisageable de le mettre à la disposition du public.

Monsieur Pierre BAENA (DREAL) confirme qu'il pourrait être mis en ligne.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) souhaite connaître les raisons pour lesquelles le traitement des dossiers a pris un retard si important.

Monsieur Christian ANDRES (Areva) explique qu'Areva a initié de nombreux dossiers dès la fin des années 1990. Les travaux du GEP ont conduit à un "arrêt vertueux" des instructions administratives, estimant qu'il convenait de s'interroger sur les modalités de gestion des mines d'uranium à moyen et long termes avant leur sortie de la police des mines.

Monsieur Robert GUILLAUMONT (professeur émérite d'université) ajoute que le GEP a produit des recommandations, lesquelles sont actuellement étudiées par les autorités. Les dossiers seront examinés au fur et à mesure.

Monsieur Pierre BAENA (DREAL) souligne que ces situations ne sont pas spécifiques à Areva, qu'il en est de même par exemple à saint Etienne (charbon).

(d) Point sur les sites miniers classés sous le régime des installations classées (Jouac, Bessines Brugeaud, Lavaugrasse, Montmassacrot - SEPA I, SEPA II, unité de stockage) (DREAL et Areva)

Madame Isabelle HUBERT (DREAL) effectue une présentation des sites classés au titre des ICPE, et notamment des rubriques de la nomenclature 1715 et 1735. Outre leur affiliation à l'une de ces rubriques, ces sites miniers sont également régis par la police des mines. Madame Hubert procède ensuite à une présentation de la situation de chaque site.

Les sites ICPE classés sous la rubrique 1715 se trouvent à Bessines ; il s'agit des 3 sites suivant : SEPA [par bénéfice de l'antériorité – AP d'encadrement en cours d'élaboration] et futur SEPA [DDAE déposé – en cours d'instruction], ainsi que le laboratoire Maurice Tubiana (AP autorisation du 20/03/2012 modifié).

Les sites ICPE autorisés sous la rubrique 1735 sont quant à eux :

- A Bellezane, 1 stockage de résidus de traitement du minerai et 2 stockages de sédiments et terres radiologiquement marqués.
- A Bernardan/Jouac, un stockage de résidus de traitement de minerais. La cessation d'activité ICPE a été actée par l'arrêté préfectoral du 21 mai 2002. Une étude hydrologique et hydrogéochimique visant la réduction des impacts des rejets a été produite dont la tierce expertise sera lancée en novembre 2014.
- A Bessines, les stockages de résidus de traitement de Brugeaud, Lavaugrasse et montmassacrot, pour lesquels il n'y a plus d'activité mais une surveillance des installations (stabilité des digues, rejets...). S'agissant de Montmassacrot, un DADT devra être déposé au titre de la police des mines. Enfin, un stockage d'uranium appauvri en fûts scellés est autorisé depuis 1995. Le site atteint 67 % de sa capacité de stockage et il a été demandé à Areva de fournir pour le 15 février 2015 les éléments nécessaires au réexamen de ses conditions d'autorisation.

Pour conclure, Madame HUBERT indique que la nomenclature des ICPE a été modifiée en septembre 2014. Une circulaire d'application est en préparation au ministère.

Monsieur Robert GUILLAUMONT (professeur émérite d'université) demande en quoi consiste la réduction des impacts des rejets sur le site de Bernardan/Jouac.

Monsieur Christian ANDRES (Areva) explique que l'étude, qui sera tierce expertisée, visera à

CSS des anciens sites uranifères de Haute-Vienne DREAL Limousin
évaluer l'impact de travaux complémentaires sur la qualité des eaux environnantes (étanchéification du stockage, drainage, barrières hydrauliques...).

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) aurait souhaité que la situation du SEPA de Bessines, qui fait l'objet d'une mise en demeure et qui pose des problèmes importants, soit abordée de façon détaillée.

Par ailleurs, la question du stockage de fûts n'a pas été abordée. Quelle est la position de la DREAL sur ce point ?

Monsieur GATET souligne en outre que les installations classées sont aujourd'hui en exploitation. Dans le cas où Areva déposerait une demande de fin d'exploitation, quelles seraient ses obligations et ses responsabilités résiduelles quant au volume de déchets stockés ?

Madame Nathalie VALLEIX (sous-préfet de Bellac et de Rochechouart) indique que ces remarques sont notées. Les volumes de stockage seront précisés lors des prochaines CSS.

(e) Point d'étape de la cartographie des stériles miniers (dont les verses à stériles, les clôtures des sites) (DREAL et Areva)

Madame Isabelle HUBERT (DREAL) explique que les données relatives aux anciens sites miniers et aux stériles ont été fusionnées en une carte unique, en vue de faciliter leur visibilité.

- Les informations issues des bilans de fonctionnement sont accessibles depuis la carte (informations liées à chaque commune).
- Deux choix de fonds de carte sont proposés : IGN ou Google Map.
- Les recherches par commune sont désormais possibles.

Elle précise qu'à ce jour, les anciens carreaux miniers comprennent sans distinction les carreaux miniers, les verses à stériles et les zones réaménagées après la fin d'exploitation. Dans le cadre du PNGMDR, Areva doit fournir à l'ASN un bilan national des verses à stériles avec une identification de celles à enjeux. A l'issue de cet inventaire, les cartographies seront complétées avec la localisation des verses, distinguées des carreaux miniers.

Monsieur Christian ANDRES (Areva) précise que dans le cadre du PNGMDR, d'autres éléments sont en cours d'élaboration et pourront être mis à disposition tels que la projection des travaux miniers souterrains les parements des mines à ciel ouvert, les ouvrages débouchant au jour ou encore les pistes historiquement empruntées par l'exploitant.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) se félicite de la mise à disposition du public d'une information lisible. Il estime toutefois qu'il conviendrait que l'ensemble des lieux de réutilisation de stériles soit représenté, et non uniquement ceux qui posent problème en raison des usages actuels. En effet, un lieu non recensé aujourd'hui en raison de sa non-utilisation pourrait très bien accueillir une école dans quelques années. Les données présentées doivent être complètes.

Par ailleurs, des fiches ont été mises à la disposition du public dans les mairies en vue de réaliser une consultation publique. Outre le fait que leur contenu ne soit pas parfaitement adapté, il aurait été opportun que l'ensemble des acteurs puisse être sollicité pour donner un avis sur ces fiches, et pas uniquement les habitants des communes concernées. Outre ces remarques, Monsieur GATET souhaite savoir si ces fiches ont été validées par l'Etat.

Madame Isabelle HUBERT (DREAL) précise que tous les lieux de réutilisation de stériles identifiés ont été reportés sur la carte. S'agissant de la consultation publique, des registres ont

CSS des anciens sites uranifères de Haute-Vienne DREAL Limousin effectivement été déposés dans les mairies. Les documents sont également en ligne sur le site de la DREAL. Toute personne peut donc les consulter et donner son avis si elle le souhaite. Elle rappelle également que le but de la consultation du public était de faire remonter l'existence de lieux de réutilisation de stériles qui n'auraient pas été identifiés lors du recensement et qu'à ce titre malheureusement les résultats ont été décevants. Un bilan de la consultation sera tiré et mis en ligne sur le site de la DREAL.

Monsieur Christian ANDRES (Areva) demande à Monsieur GATET si sa dernière question concerne le contenu de la documentation ou le recensement en lui-même.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) souhaite connaître le statut de ces documents : ont-ils été validés par l'Etat avant d'être mis à la disposition du public ?

Monsieur Pierre BAENA (DREAL) répond que l'ASN a validé la méthodologie.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) estime qu'il aurait été opportun de communiquer plus avant quant à cette consultation, en vue de la faire mieux connaître.

Monsieur Michel GALLIOT (Limousin Nature Environnement) en convient. Il ajoute que la cartographie qui a été produite est un outil destiné au public. Il conviendrait d'en promouvoir l'existence et de faciliter sa consultation.

Monsieur Pierre BAENA (DREAL) indique que la carte est disponible sur Internet.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) demande quelles conséquences pourront avoir ces informations sur l'évolution de la réglementation de l'usage des sols.

Monsieur Pascal BOISAUBERT (Autorité de sûreté nucléaire) précise que la consultation visait effectivement à un recensement le plus exhaustif possible des sites. La question relative au maintien de la mémoire et à l'utilisation de ces données est fondée mais non encore tranchée ; elle fait l'objet d'une réflexion au niveau national (MSNR/ASN). La priorité à l'heure actuelle est de traiter les sites identifiés comme devant faire l'objet de travaux (notamment ceux présentant les impacts les plus importants en termes de doses).

(f) Présentation de l'étude sur les zones d'accumulation dans le milieu naturel (Areva)

Monsieur Christian ANDRES (Areva) rappelle que le sujet des sédiments des sites miniers est étudié depuis 1997 dans le Limousin, avec notamment la problématique du Ritord et du Lac de Saint-Pardoux. Un document de synthèse recensant 42 études et notes a été produit en 2013.

Les résultats posent la question de la pertinence de la référence des 3 700 becquerels d'uranium par kilogramme de matière sèche, fixée par un décret minier. Cette valeur de référence n'a pas de fondement sanitaire ou environnemental.

L'arrêté préfectoral du 2 février 2009 exigeait d'Areva qu'elle identifie les zones d'accumulation sédimentaire (notamment dans les zones situées en aval des rejets) et qu'elle propose des solutions pour limiter ces dépôts. Un travail conséquent a été réalisé à cette fin, en collaboration avec le SIABG et Pe@rl.

Toutefois, l'administration a estimé que les réponses d'Areva n'étaient pas complètes et l'a mise en demeure de les compléter. Areva a produit deux études complémentaires, lesquelles ont été remises à la DREAL le 20 décembre 2010.

La réduction de la charge en Uranium dans les sédiments passe nécessairement par un abaissement des activités rejetées. En partenariat avec l'ASN et le ministère, Areva a rejoint un

CSS des anciens sites uranifères de Haute-Vienne DREAL Limousin
groupe de travail dédié à l'amélioration du traitement des eaux. Areva travaille également à une meilleure gestion des sédiments de curage, basée sur les risques d'impact sur la santé et les écosystèmes (en lien notamment avec le PNGMDR).

Monsieur Robert GUILLAUMONT (professeur émérite d'université) souligne la complexité de la problématique des sédiments due aux nombreux paramètres entrant en jeu. Les solutions passeront notamment par l'amélioration de la qualité des rejets, sur lesquels un groupe de travail est en cours. Il souhaite savoir qui travaille sur la question de la référence des 3 700 becquerels, au sujet de laquelle il sera vraisemblablement difficile d'établir une norme nationale.

Monsieur Christian ANDRES (Areva) répond que l'IRSN travaille sur le sujet et que les travaux sont portés notamment par la DGPR. Les discussions actuelles tendent à définir des valeurs de référence plutôt que des normes.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) souligne que les rejets ne doivent pas générer d'impact dans le milieu naturel. En conséquence, les normes de qualité environnementale qui sont actuellement discutées doivent viser une réduction des rejets chimiques.

Par ailleurs, l'exploitant étant responsable de ce qu'il rejette, il a été demandé à Areva d'identifier ses zones d'accumulation sédimentaires : seulement quatre cours d'eau ont été contrôlés ! Il conviendrait non seulement d'étendre l'étude à l'ensemble du milieu aquatique Limousin, mais aussi de tenir compte les rejets diffus.

Monsieur Christian ANDRES (Areva) explique que l'étude visait à recenser les zones d'accumulation sédimentaire des cours d'eau pour lesquels des seuils avaient été fixés. En outre, Areva a réalisé un travail important concernant les rejets diffus, lesquels se révèlent mineurs au regard des impacts générés par les travaux miniers souterrains.

Madame Nathalie VALLEIX (sous-préfet de Bellac et de Rochechouart) indique que le sujet des rejets diffus pourra être porté au prochain ordre du jour si les membres de la CSS le souhaitent.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) précise qu'il se réfère à l'arrêté du 2 février 2009, qui impose à Areva d'identifier les zones d'accumulation sédimentaire en aval de ses rejets. L'objectif de cette mise en demeure visait à rappeler à Areva son obligation d'identifier ces zones sur l'ensemble des bassins du Limousin.

Monsieur Pierre BAENA (DREAL) ajoute que l'arrêté prescrivait à Areva « la réalisation de travaux, études et programmes, ainsi qu'un dispositif de surveillance relatifs à la Division minière de La Crouzille ».

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) répond que La Crouzille comporte plus qu'un bassin principal.

Monsieur Pierre BAENA (DREAL) précise que la problématique est étudiée au niveau national et qu'une réponse locale ne serait pas la mieux adaptée.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) estime que la réponse nationale est attendue depuis trop longtemps, que les normes de qualité environnementales sont en discussion depuis six ans et qu'il serait urgent d'avancer.

(g) Etat d'avancement des travaux concernant l'ancienne station-service de Bessines-sur-Gartempe (Areva)

Monsieur Christian ANDRES (Areva) indique que le projet en est à sa phase de

CSS des anciens sites uranifères de Haute-Vienne DREAL Limousin

« caractérisation », qui vise à déterminer la nature radiologique et chimique des remblais et du substratum, et à étudier les modes opératoires les plus adaptés pour l'évacuation des matériaux. Cette phase, qui devrait s'achever en décembre 2014, sera suivie des travaux, avec très probablement démolition de la maison. Il précise qu'Areva est aujourd'hui propriétaire de la maison et de la parcelle.

Monsieur Jean-Marc LEGAY (maire de Razès) souhaite savoir quand les travaux dédiés au parking de la zone artisanale de Razès débiteront.

Monsieur Christian ANDRES (Areva) indique que l'enlèvement des stériles devrait être effectué au cours du premier semestre 2015.

(h) Questions diverses

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) souhaite connaître le lieu de stockage pressenti pour les stériles en Haute-vienne.

Monsieur Christian ANDRES (Areva) indique que les stériles seront probablement stockés sur le site industriel de Bessines.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) demande qu'un "point d'actualité" soit présenté en début de chaque CSS sur les dossiers en cours, par ex. en précisant les dossiers passés en CODERST entre 2 CSS.

Madame Nathalie VALLEIX (sous-préfet de Bellac et de Rochechouart) confirme que ces points seront inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur Bernard BROUILLE (vice-président du Conseil général) est surpris que la Fédération de la Pêche et de la Protection du milieu aquatique ne soit pas représentée.

Monsieur Antoine GATET (Sources et rivières du Limousin) répond que, jusqu'à présent, la protection environnementale était peu abordée en CSS, ce qui pourrait expliquer son absence.

Monsieur Bruno SCHIRA (Areva) rappelle aux élus et aux associations qu'Areva est prête à les recevoir à tout moment s'ils ont des questions. La CSS n'est pas l'unique outil de concertation existant.

Madame Nathalie VALLEIX (sous-préfet de Bellac et de Rochechouart) sensibilisera personnellement le président de la Fédération de la Pêche quant à sa participation aux CSS.

La séance est levée à 17 heures.